

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 15 octobre 2026 à 10h00
« Inégalités et pauvreté des retraités »

Document n° 2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Comment mesurer les inégalités monétaires et la pauvreté ?

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Comment mesurer les inégalités monétaires et la pauvreté ?

La notion d'inégalité recouvre des réalités diverses. Elle peut renvoyer aux écarts de revenus (flux) ou de patrimoine (stock), mais aussi à des différences d'espérance de vie, de santé ou encore de conditions de vie. Ce document porte sur les inégalités monétaires, c'est-à-dire les écarts de ressources entre les individus ou les ménages.

La mesure et l'analyse des inégalités consistent à dépasser la seule comparaison des niveaux moyens d'une variable pour s'intéresser à l'ensemble de sa distribution. Il s'agit notamment de caractériser les écarts entre les différentes parties de l'échelle des revenus et de porter une attention particulière aux situations observées aux deux extrémités de cette distribution. Cette approche constitue un préalable à l'analyse des effets redistributifs des prélèvements et des prestations.

Mesurer les inégalités monétaires suppose de répondre à plusieurs questions. Il s'agit d'abord de définir ce qui est mesuré et comment : quelle est la notion de revenu à retenir ? Si les ressources sont appréhendées au niveau des ménages, comment tenir compte de leur partage et des économies d'échelle liées à la vie en commun ? Le choix de la source statistique est également important (partie 1). L'autre choix essentiel est celui de l'indicateur à retenir. Plusieurs indicateurs sont couramment utilisés, permettant de caractériser les inégalités dans leurs différentes dimensions. En outre, une attention particulière doit être portée aux personnes situées au bas de la distribution. Les indicateurs de pauvreté répondent à cette question spécifique en permettant d'apprécier la situation des personnes ou des ménages les plus modestes (partie 2). Aucun indicateur ne permet cependant à lui seul de résumer l'ensemble des inégalités et les différentes dimensions de la pauvreté. Pour comparer les situations entre groupes d'individus ou entre pays ou pour suivre leur évolution dans le temps, il est souvent nécessaire de mobiliser plusieurs indicateurs qui apportent des éclairages complémentaires sur la distribution des ressources et sur la pauvreté (partie 3).

1. Les concepts et les sources pour mesurer les inégalités monétaires

1.1 Les différentes notions de revenu et les échelles d'équivalence

a) Comment définir les revenus ?

L'analyse peut d'abord porter sur les seules pensions de retraite (brutes ou nettes), afin de mesurer les écarts entre retraités, indépendamment des autres composantes de leurs ressources. Dans ce cas, il peut être intéressant de distinguer la composante purement contributive des prestations de leur composante liée au dispositif de solidarité. La prise en compte des écarts de durée de carrière peut également apporter un éclairage complémentaire¹.

¹ Voir le document n° XX et le document n° YY de cette séance.

Cette approche individuelle peut être complétée par la prise en compte de la dimension ménage, c'est-à-dire de la présence éventuelle de ressources des autres membres du ménage car les pensions (ou les revenus d'activité) ne constituent qu'une des composantes des revenus totaux des ménages. L'analyse des inégalités monétaires peut dès lors intégrer l'ensemble de ces revenus ainsi que l'effet des transferts socio-fiscaux.

Avant redistribution socio-fiscale, le revenu primaire correspond, dans son acception courante, aux revenus issus de la participation au processus productif et de la détention du patrimoine : il comprend principalement les revenus d'activité et les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond quant à lui au revenu effectivement à la disposition des ménages pour consommer ou épargner, après prise en compte des prestations sociales et des prélèvements obligatoires.

La frontière entre ces deux concepts repose toutefois sur des conventions, notamment pour le traitement des revenus de remplacement, tels que les pensions de retraite et les allocations chômage. Dans l'approche retenue ici, ces prestations sont intégrées au revenu primaire, nettes de cotisations, en tant que revenus différés du travail, dans la mesure où elles résultent, au moins pour leur composante contributive, de cotisations antérieures. Leur éventuelle dimension redistributive n'est donc pas mesurée².

Cette convention est particulièrement importante pour les retraites. En considérant, à titre illustratif, une population composée à parts égales d'actifs et de retraités : les premiers perçoivent un revenu de $2r$ et cotisent r , tandis que les seconds perçoivent une pension de r , correspondant exactement à leurs cotisations passées. Le système est alors neutre du point de vue de la redistribution sur l'ensemble du cycle de vie. Pourtant, si les pensions sont assimilées à des transferts, il apparaît fortement redistributif dans une comparaison des revenus à un instant t .

En toute rigueur, seule la composante contributive des pensions devrait relever du revenu primaire, la part correspondant à des mécanismes de solidarité étant assimilée à un transfert. La convention retenue présente par ailleurs l'avantage de faciliter les comparaisons internationales en neutralisant la distinction entre pensions publiques et privées. Dès lors que les pensions privées par capitalisation sont intégrées au revenu primaire, exclure les pensions publiques de cette catégorie conduirait à attribuer au système socio-fiscal une redistribution qui tient en réalité au fonctionnement même d'un régime de retraite par répartition³.

Enfin, certaines analyses peuvent intégrer les loyers imputés, qui correspondent au loyer fictif qu'un propriétaire occupant son logement aurait à payer s'il était locataire. Cette correction, quand elle est possible, permet de mieux comparer les revenus réels des propriétaires et des locataires.

² Cette approche diffère de celle retenue en comptabilité élargie, où les pensions sont considérées comme des revenus de transferts. Voir à ce sujet André M., Barrau A., Renaud T, « [La redistribution opérée par les pouvoirs publics nationaux rehausse le niveau de vie élargi des ménages au prix d'un endettement public](#) », Insee Analyses n° 118, 2026.

³ Voir à ce sujet Guillaud, E. et al. (2017).

b) Comment prendre en compte les économies d'échelle liées à la vie en commun ?

La comparaison des ressources entre ménages⁴ nécessite également de tenir compte de leur taille et de leur composition. Les ménages bénéficient en effet d'économies d'échelle : certaines dépenses, comme le logement ou les équipements, sont communes à plusieurs personnes et difficilement individualisables. Il en est de même pour certains revenus, comme les revenus du patrimoine. Le niveau de vie correspond ainsi au revenu disponible du ménage rapporté à son nombre d'unités de consommation (UC). Cette construction repose sur l'hypothèse d'une mutualisation complète des ressources au sein du ménage en supposant que tous ses membres bénéficient d'un même niveau de vie, une fois les revenus mis en commun.

En France, l'Insee utilise l'échelle d'équivalence dite OCDE-modifiée⁵ : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. L'exemple suivant détaille le calcul du niveau de vie de deux ménages, l'un en couple avec trois jeunes enfants, l'autre célibataire. Les adultes de ces ménages perçoivent chacun un revenu de 25 000 euros annuels. Le revenu du premier ménage est deux fois supérieur à celui du second (50 000€ contre 25 000€ euros). Mais, une fois prises en compte sa taille et les économies d'échelle liées à la vie en ménage, le niveau de vie individuel des cinq membres du premier ménage est de 20 833€ ($50\,000 / 2,4$), soit un niveau de vie inférieur à celui de l'unique membre du second (25 000€).

Cette échelle n'est toutefois pas utilisée par tous les organismes. Pour les comparaisons internationales, l'OCDE utilise désormais une échelle dite de la racine carrée, qui consiste à diviser le revenu du ménage par la racine carrée du nombre de personnes qui le composent : l'OCDE ne dispose en effet pas des données nécessaires pour connaître l'âge des personnes des ménages. En reprenant le premier ménage de l'exemple ci-dessus, le nombre d'UC dans l'échelle utilisée par l'OCDE sera de 2,2 et le niveau de vie individuel de ses membres de 22 720€ contre 20 833€ avec l'échelle utilisée par l'Insee. Ces deux échelles donnent en règle générale des résultats proches pour les ménages de taille moyenne, mais peuvent davantage diverger pour les ménages nombreux et les familles monoparentales. Le choix de l'échelle peut donc influencer sur les niveaux d'inégalités et de pauvreté mesurés en comparaisons internationales.

⁴ Au sens de l'Insee, un ménage est constitué par l'ensemble des personnes qui habitent dans un même logement et qui ont un budget en commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage et/ou qui bénéficient de ces dépenses. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle du foyer fiscal qui désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut ainsi y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux mais un seul ménage. En prenant en compte l'une ou l'autre des définitions, des écarts peuvent exister sur les indicateurs d'inégalités et de pauvreté, sans être considérables ni significatives dans le temps.

⁵ Le terme *OCDE modifiée* est un héritage historique : l'échelle a été proposée et utilisée par l'OCDE dans les années 80-90 puis les coefficients ont été modifiés à la fin des années 90. Ce n'est plus l'échelle utilisée par l'OCDE pour ses statistiques sur les revenus. Voir à ce sujet : [Terms of reference - OECD Project on the Distribution of Household Incomes](#).

1.2 Les sources de données mobilisées

Plusieurs sources complémentaires sont mobilisées dans cette séance : des données administratives avec l'Échantillon Inter régimes de Retraités (EIR), des données combinant enquêtes auprès des ménages et sources fiscales ou administratives avec l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) et l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV), qui constitue la déclinaison française du dispositif européen EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*).

Le seul recours aux données administratives permet de couvrir l'ensemble des retraités (vivant en logement ordinaire et vivant en institution, en France ou à l'étranger) mais ne permet pas de disposer de l'ensemble de leurs ressources, ni de connaître certaines de leurs caractéristiques socio-économiques. *A contrario*, les enquêtes auprès des ménages, qui permettent de connaître ces caractéristiques sont limitées, par la taille des échantillons et par leur champ, puisqu'elles ne couvrent que les personnes vivant en logement ordinaire sur le territoire français et non celles vivant en établissements (environ 600 000 personnes résidaient en Ehpad en 2023⁶) ou à l'étranger (soit environ 1,4 million de retraités de droit direct et/ou dérivé fin 2023⁷). En outre, dans les données administratives, les changements ou suppressions de dispositifs peuvent créer des ruptures dans les séries. Enfin, ces sources appréhendent imparfaitement les très hauts revenus et les très hauts patrimoines. Ces derniers sont souvent sous-représentés dans les enquêtes, en raison de la faible taille des échantillons, de la non-réponse et des biais déclaratifs. Leur mesure demeure également limitée dans les sources administratives, en particulier pour les patrimoines depuis la suppression de l'ISF.

Au niveau international, les comparaisons s'appuient principalement sur l'*Income Distribution Database* (IDD) de l'OCDE, qui couvre les pays membres. L'IDD est une base harmonisée, construite à partir des sources nationales, principalement des enquêtes auprès des ménages. Si le revenu disponible des ménages par unité de consommation est défini selon les mêmes principes que celui utilisé dans cette séance, l'échelle d'équivalence utilisée par l'OCDE diffère de celle utilisée par la France, ce qui peut expliquer des écarts entre cette source et les sources nationales.

2. Les indicateurs d'inégalités monétaires et leur interprétation

Pour apprécier les inégalités de revenus entre différents groupes, l'approche la plus simple consiste à comparer les revenus moyens de ces groupes. Ainsi, pour apprécier les inégalités de revenus entre les retraités femmes et hommes ou encore entre les anciens cadres et les anciens ouvriers, il est possible de comparer les retraites moyennes de ces groupes. Cependant, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes et ne reflète pas forcément les inégalités entre les groupes. Une même moyenne peut recouvrir des réalités très différentes selon la dispersion propre à chaque groupe : deux groupes peuvent afficher la même moyenne tout en ayant des

⁶ Source : Drees.

⁷ Source : Drees.

degrés d'hétérogénéité interne très différents, l'un étant relativement homogène et l'autre comportant à la fois des situations très favorables et très défavorables. C'est pourquoi des indicateurs, fondés sur la distribution des revenus au sein de la population sont mobilisés.

2.1 La notion de distribution

Les analyses des inégalités reposent très largement sur le découpage de la population en quantiles. Les individus sont ainsi classés par ordre croissant de revenus, puis l'ensemble des individus est séparé en groupes selon certains seuils (les quantiles) définis de telle sorte que chaque groupe contienne chacun la même proportion d'individus. Lorsque la population est divisée en dix groupes de taille égale, les seuils sont appelés déciles (centiles si la population est divisée en 100, etc.).

Enfin, les seuils ne doivent pas être confondus avec les groupes⁸. Les déciles désignent des niveaux de vie particuliers, tandis que les dixièmes correspondent aux groupes composés de 10 % d'individus entre ces différents seuils.

2.2 Les principaux indicateurs d'inégalités

Les quantiles permettent de construire différents indicateurs d'inégalités. Chacun constitue une manière particulière d'explorer la distribution des revenus et des niveaux de vie en accordant, explicitement ou implicitement, une importance différente aux différents segments de cette distribution.

Les principaux indicateurs d'inégalités peuvent être regroupés en deux grandes catégories. La première a une vocation principalement descriptive. Elle vise à caractériser les écarts au sein de la distribution sans privilégier *a priori* une partie particulière de celle-ci. Elle regroupe notamment les ratios entre différents quantiles, comme le ratio interdécile D9/D1, une mesure de la concentration des revenus tel que le coefficient de Gini, qui est un indicateur synthétique, ou encore une mesure de la part du revenu total détenue par certains groupes de population, généralement définis à partir des quantiles de la distribution, comme le rapport inter-quintile des masses (ratio S80/S20)⁹.

⁸ Voir à ce sujet le rapport Insee (2021) du Groupe d'experts sur les inégalités et la redistribution (page 41) : « Afin d'éviter un abus de langage courant, on parlera de décile, centile ou millièle uniquement pour désigner des quantiles (seuils de la distribution). On parlera de dixième, centième ou millième pour désigner les groupes d'individus classés par ces quantiles. Ainsi, le dernier centile de la distribution fait référence au revenu minimal permettant d'appartenir aux 1 % les plus riches. Le dernier centième fait référence au groupe d'individus composé par ces 1 % les plus riches. »

⁹ Le ratio de Palma, également fréquemment utilisé dans la littérature sur les inégalités, est défini comme le rapport entre la part du revenu total détenue par les 10 % les plus aisés et celle détenue par les 40 % les plus modestes est également un indicateur de ce type mais il n'est pas mobilisé pour cette séance.

La seconde catégorie, largement utilisée dans la littérature économique, regroupe des indicateurs à dimension plus normative. Il ne s'agit dans ce cas plus seulement de mesurer les inégalités, mais également de les apprécier au regard de leurs implications en matière de bien-être collectif. Ces indicateurs supposent l'existence d'une fonction reliant le bien-être collectif à la distribution des revenus. Ils ne sont pas mobilisés dans ce dossier.

a) Le rapport interdécile

Le rapport interdécile D9/D1 est défini comme le rapport entre le seuil du neuvième décile (revenu ou niveau de vie minimal des 10 % de la population les plus aisés) et celui du premier décile (revenu ou niveau de vie maximal des 10 % les plus pauvres). Plus ce rapport est élevé, plus les écarts de revenus entre les ménages situés en haut et en bas de la distribution sont importants.

Par exemple, un rapport interdécile égal à 3,5 signifie que le seuil d'entrée parmi les 10 % les plus aisés est 3,5 fois plus élevé que le seuil séparant les 10 % les plus modestes du reste de la population.

Pour tenir compte des évolutions observées au milieu de la distribution, le rapport entre le D9 et le D1 peut être complété par le rapport entre le D5 (c'est-à-dire le revenu médian) et le D1 et le rapport entre le D9 et le D5. Par exemple, si le D9/D1 et le D9/D5 augmentent et que le D5/D1 est stable, alors les inégalités progressent par le haut.

b) Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est l'un des indicateurs synthétiques des inégalités les plus utilisés au niveau international. Il mesure l'écart entre la distribution observée des revenus et une situation théorique d'égalité parfaite, dans laquelle chaque individu disposerait de la même part du revenu total.

Son calcul repose sur la courbe de Lorenz, qui représente, en abscisse, la proportion cumulée de la population classée par ordre croissant de niveau de vie et, en ordonnée, la part cumulée du revenu total qu'elle détient. En situation d'égalité parfaite, 10 % de la population détiendraient 10 % du revenu, 20 % en détiendraient 20 %, et ainsi de suite. La courbe de Lorenz se confondrait alors avec la diagonale, dite droite d'égalité parfaite. En pratique, les individus les plus modestes détiennent une part du revenu total inférieure à leur poids dans la population : la courbe de Lorenz se situe donc en dessous de cette diagonale. Plus elle s'en éloigne, plus les inégalités sont prononcées.

Le coefficient de Gini quantifie cet écart : il correspond au rapport entre l'aire comprise entre la courbe de Lorenz et la droite d'égalité parfaite et l'aire totale située sous cette dernière, soit au double de l'aire de concentration. Il varie entre 0 et 1 : une valeur de 0 traduit une égalité parfaite des revenus, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation extrême dans laquelle un seul individu détient la totalité du revenu.

c) Le ratio S80 / S20

Le ratio S80/S20 rapporte la masse de niveau de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. Plus le ratio est élevé, plus la dispersion des revenus est élevée et les inégalités importantes.

2.3 Les mesures de la pauvreté

a) Les mesures de la pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté mesure la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à un seuil fixé conventionnellement. Le seuil de pauvreté peut être fixé en absolu¹⁰, approche utilisée aux États-Unis et au Canada ou encore par la Banque mondiale, ou en relatif, approche retenue en France et en Europe.

Dans cette approche relative, les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est sensiblement inférieur à une norme de référence, généralement une fraction du niveau de vie médian, préféré au niveau de vie moyen, qui peut être fortement influencé par les niveaux de vie les plus élevés¹¹. Le seuil évolue donc avec le niveau de vie de la population.

Le choix du seuil joue également un rôle important. En France et en Europe, il est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian alors que dans les publications OCDE, le seuil le plus couramment utilisé est de 50 %.

Le taux de pauvreté ne constitue donc pas, au sens strict, un indicateur d'inégalités, même si pauvreté et inégalités sont toutes deux liées à la distribution des revenus. Le taux de pauvreté est en effet une mesure positionnelle puisqu'il indique combien de personnes se situent en dessous d'une ligne donnée, sans renseigner sur la manière dont les revenus sont répartis au-dessus ou en dessous de ce seuil.

L'intensité de la pauvreté permet de compléter l'information donnée par le taux de pauvreté en mesurant l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté¹². Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des personnes pauvres est éloigné du seuil et plus la pauvreté est dite intense.

¹⁰ Dans cette approche, le seuil de pauvreté correspond au coût d'un panier de biens et services considérés comme nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels. Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie ne permet pas d'accéder à ce minimum et leur nombre ne dépend que de leur niveau de vie et non de celui du reste de la population. Cette approche peut conduire à diminuer le taux de pauvreté si le panier de biens est uniquement revalorisé comme les prix alors que les revenus (revenus d'activité et revenus du patrimoine) augmentent tendanciellement plus, ce qui est constaté sur le long terme.

¹¹ L'hypothèse sous-jacente est que les normes de niveau de vie sont davantage liées à la situation des personnes situées au milieu de la distribution.

¹² Concrètement, l'intensité de la pauvreté est calculée de la manière suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

b) Les autres dimensions de la pauvreté

La pauvreté ne se réduit pas à l'insuffisance des revenus et peut également être appréhendée à partir de ses conséquences sur les conditions de vie. Dans le cadre européen, plusieurs indicateurs complémentaires à la pauvreté monétaire ont ainsi été définis pour suivre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment la privation matérielle et sociale et, plus récemment, la pauvreté subjective.

L'indicateur de privation matérielle et sociale mesure les difficultés rencontrées pour accéder à certaines dépenses considérées comme nécessaires. Les personnes en situation de privation matérielle (ou pauvres en conditions de vie) déclarent ne pas pouvoir faire face à au moins 5 dépenses parmi une liste de treize¹³. Et pour la « privation sévère », le seuil est plus élevé : au moins 7 privations sur 13.

Une autre approche ponctuelle, dite subjective, s'intéresse au ressenti des ménages à l'égard de leur situation financière. Dans l'enquête SRCV, les personnes sont interrogées sur la facilité ou la difficulté avec laquelle leur ménage parvient à faire face aux dépenses courantes. Dans l'approche européenne, les personnes déclarant parvenir à finir le mois *difficilement* ou *très difficilement* sont considérées comme pauvres subjectivement.

Ces indicateurs reposent sur le ressenti des personnes interrogées et peuvent refléter des situations diverses : certains ménages peuvent ne déclarer que peu de privations matérielles, parce qu'elles n'ont pas l'habitude de consommer certains biens tout en étant pauvres monétairement.

3. Est-il possible de résumer les inégalités et la pauvreté à l'aide d'un seul indicateur ?

Le rapport interdécile D9/D1 présente l'avantage d'être facilement interprétable et son évolution est facile à suivre dans le temps. Il est également peu sensible aux valeurs extrêmes les plus élevées, qui concernent une fraction réduite de la population. Mais il ne tient compte que de deux seuils particuliers de la distribution et ne dit pas non plus si les évolutions proviennent du haut ou du bas de la distribution. Même complété par les rapports D5/D1 et D9/D5, il ne permet ainsi pas de saisir les évolutions de l'ensemble de la distribution.

¹³ Six items individuels (posés aux 16 ans et plus) : 1. Ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières ; 2. Ne pas posséder deux paires de chaussures en bon état pour des raisons financières ; 3. Ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières ; 4. Ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage ; 5. Ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers ; 6. Ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers + Sept items au niveau des ménages : 7. Avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone ; 8. Ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros ; 9. Ne pas pouvoir suffisamment chauffer son logement ; 10. Ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile ; 11. Ne pas pouvoir remplacer des meubles usés ou abîmés pour des raisons financières ; 12. Ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours pour des raisons financières ; 13. Ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

Le coefficient de Gini présente à cet égard l'avantage de prendre en compte l'ensemble de la distribution des revenus et non quelques points particuliers. Contrairement au rapport interdécile, toute modification de la répartition des revenus peut donc affecter sa valeur. Sa normalisation entre 0 et 1 permet en outre les comparaisons internationales et de suivre les évolutions dans le temps. Néanmoins, comme tout indicateur synthétique, son interprétation est moins immédiate que celle d'un rapport de revenus. Une variation de quelques centièmes ne renseigne pas directement sur les catégories de population concernées. D'autre part, des distributions de revenus sensiblement différentes peuvent conduire à un même coefficient de Gini (voir les exemples ci-dessous). Celui-ci ne permet donc pas d'identifier l'origine des variations observées. Enfin, le coefficient de Gini est relativement peu sensible aux modifications concernant les très hauts revenus. Les parts de revenu détenues par certains groupes (Top 1 %, Top 0,1 %, etc.) peuvent alors compléter cette approche en mettant l'accent sur la concentration des revenus au sommet de la distribution¹⁴.

Le ratio S80/S20 apporte une information intermédiaire entre le rapport interdécile D9/D1 et l'indice de Gini : tout en prenant en compte une partie de la concentration des revenus, il est plus directement interprétable que le Gini. Cependant, il ne renseigne ni sur les inégalités au sein des 20 % de personnes les plus ou moins aisées, ni sur celles qui concernent les 60 % de personnes situées au milieu de la distribution. Par ailleurs, une évolution du ratio ne permet pas d'identifier, à elle seule, la contribution respective des évolutions des revenus en haut et en bas de la distribution.

Le taux de pauvreté répond, quant à lui, à une logique différente des indicateurs précédents puisqu'il s'agit d'une mesure positionnelle, pas d'une mesure de la dispersion des revenus. Par construction, il ne dit rien de ce qui se passe au-dessus du seuil et il est possible d'afficher le même taux de pauvreté avec des situations d'inégalités très différentes. Il ne donne aucune indication par ailleurs sur l'intensité de la pauvreté sous le seuil de pauvreté (un ménage à 59 % du médian et un ménage à 10 % du médian sont tous deux comptabilisés comme pauvres). Avec l'approche relative, la pauvreté peut rester stable tant que les inégalités ne bougent pas, même si l'intensité de la pauvreté augmente. Il est enfin sensible au choix du seuil : passer de 60 % à 50 % du médian peut augmenter le taux de pauvreté plus ou moins fortement selon la densité de population dans cette tranche, sans que cela reflète un vrai changement de la pauvreté profonde.

Les quatre courbes de Lorenz suivantes montrent, à titre illustratif, qu'aucun indicateur pris isolément ne suffit à caractériser une distribution de revenus¹⁵.

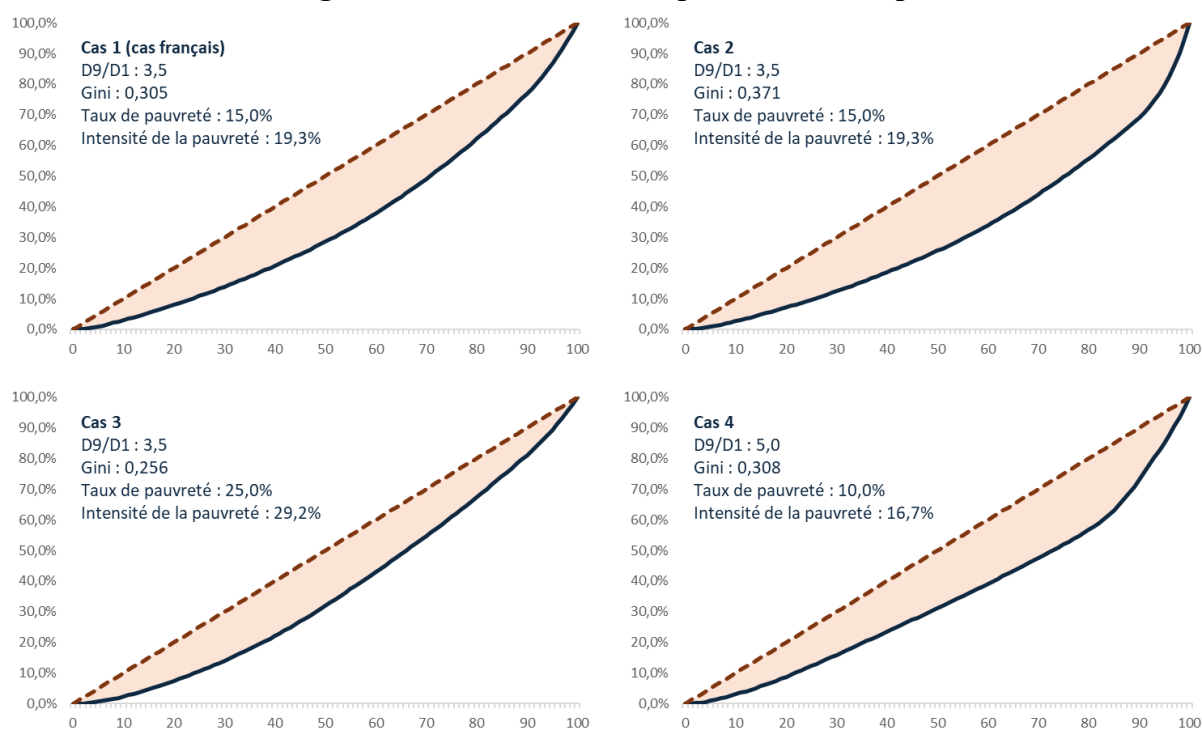
Dans les cas 1 et 2, le rapport D9/D1 (3,5), le taux de pauvreté (15,0 %) et l'intensité de la pauvreté (19,3 %) sont identiques. Pourtant, le coefficient de Gini diffère nettement entre les deux cas (0,305 contre 0,371). Les inégalités sont plus ainsi élevées dans le cas 2, parce que les revenus du haut de la distribution (au-delà du 9^{ème} décile, donc non captés par les trois premiers indicateurs) sont plus élevés que dans le cas 1.

¹⁴ Ce type d'indicateurs n'est pas mobilisé dans cette séance.

¹⁵ Dans ces exemples, le ratio S80/S20 n'est pas pris en compte.

Les cas 3 et 4 montrent, quant à eux, qu'une réduction ou augmentation des inégalités ne coïncide pas automatiquement avec une moindre ou plus grande pauvreté. Dans le cas 3, si le Gini est de 0,256 (inégalités les plus faibles des 4 cas), il coexiste avec le taux de pauvreté et l'intensité les plus élevés (25,0 % et 29,2 %) des quatre cas. Le cas 4 apporte le contre-exemple symétrique : un rapport interdécile nettement plus élevé (5,0) s'accompagne d'un Gini pratiquement inchangé par rapport au graphique 1 (0,308 contre 0,305), alors même que le taux de pauvreté y est le plus faible des quatre cas (10,0 %). La courbe de Lorenz correspondante montre que la portion centrale de la distribution (entre le premier et le huitième décile environ) est proche de l'égalité parfaite et que l'essentiel de l'écart à la diagonale se concentre dans le dernier dixième. Un même Gini peut ainsi masquer des architectures d'inégalités très différentes selon que l'écart se loge aux extrêmes ou se diffuse sur l'ensemble de l'échelle.

Mesure des inégalités monétaires et de la pauvreté : exemples illustratifs



Deux distributions peuvent ainsi converger sur l'un de ces indicateurs et diverger radicalement sur les autres. Ces différents indicateurs apportent donc des informations complémentaires ; aucun d'entre eux ne peut à lui seul éclairer correctement l'ampleur ou l'évolution des inégalités. Leur utilisation conjointe permet alors de mieux caractériser les évolutions de la distribution des revenus et d'éviter les interprétations partielles.

Bibliographie

Duvoux, N. (2024), *Les inégalités sociales*, Que sais-je, <https://shs.cairn.info/les-inegalites-sociales--9782130627159-page-9?lang=fr>

Sous la direction de Germain JM (2021), *Rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution*, Insee Méthodes n° 138, février, <https://www.insee.fr/fr/information/5020893>

Guillaud, E., Olckers, M. & Zemmour, M. (2017), *Four levers of redistribution: The impact of tax and transfer systems on inequality reduction*, LIS Working Paper No. 695, <https://hal.science/hal-02735326v1>

Martin, H. (2025), *Mesurer la pauvreté : quels outils statistiques en France et en Europe ?*, blog de l'Insee, 8 avril, <https://blog.insee.fr/quels-outils-statistiques-pour-mesurer-la-pauvrete/>

OCDE, Terms of reference - *OECD Project on the Distribution of Household Incomes*, <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/about/programmes/oecd-data-collection-programme/society/income-distribution-database/income-distribution-guidelines.pdf>